



HAL
open science

Présentation du projet de rédaction d'un rapport de l'IPBES sur : L'Évaluation des liens entre les entreprises et la biodiversité.

Michel Trommetter

► To cite this version:

Michel Trommetter. Présentation du projet de rédaction d'un rapport de l'IPBES sur : L'Évaluation des liens entre les entreprises et la biodiversité.. Groupe d'Echanges et de Veille sur les développements européens et internationaux du Comité National de la Biodiversité, IDDRI, Feb 2024, PARIS, France. hal-04486229

HAL Id: hal-04486229

<https://hal.science/hal-04486229>

Submitted on 1 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Laboratoire d'Économie
Appliquée de Grenoble

Présentation du projet de rédaction d'un rapport de l'IPBES sur :
L'Évaluation des liens entre les entreprises et la biodiversité.

Michel Trommetter : Directeur de Recherche INRAE

Paris le 22 février 2024

Organisateur : l'IDDRI dans le cadre d'un Groupe d'Echanges et de Veille sur les développements européens et internationaux du Comité National de la Biodiversité (CNB).

Introduction :

L'objectif de ce rapport IPBES sur «Assesment of the Links between Biodiversity and Business » est de faire une évaluation des méthodes permettant de mesurer les dépendances et les impacts directs et indirects des entreprises sur la biodiversité, et d'identifier ou de proposer des options d'action des entreprises et des autres acteurs, y compris les gouvernements, le secteur financier, les populations autochtones et les communautés locales, ainsi que la société civile, qui interagissent avec les entreprises. 2 points majeurs que j'ai retenus :

- Identifier les leviers pour engager les entreprises et le secteur financier, pour aborder la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. C'est-à-dire : Comment gérer écologiquement, économiquement et socialement la biodiversité ?
- Identifier et proposer les conditions d'un développement pour un environnement politique favorable à la gestion de la biodiversité, afin d'informer les organismes de régulation et orienter les décisions

de financement et les investissements. Bien évidemment, en prenant en compte les obligations internationales existantes.

Cette évaluation sera composée de 6 chapitres :

Le chapitre 1 décrit l'objectif de l'évaluation et les publics visés.

Le chapitre 2 décrira les diverses méthodes et approches existantes qui peuvent être ou ont été utilisées pour identifier les dépendances et interdépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité et de la contribution de la nature aux populations.

Le chapitre 3 décrira les diverses méthodes et approches existantes qui peuvent être ou ont été utilisées pour identifier les impacts positifs et négatifs des entreprises sur la biodiversité et la contribution de la nature aux populations.

Le chapitre 4 évaluera les approches pertinentes pour décrire les impacts et les dépendances des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

Le chapitre 5 abordera le rôle et la responsabilité des entreprises dans la contribution au changement transformateur et au développement durable afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité¹.

Le chapitre 6 décrira les options potentielles pour que les gouvernements, le secteur financier, la société civile, et les populations autochtones et les communautés locales puissent utiliser les mesures de

¹ Vision 2050 et mission 2030 : « Section F. Vision 2050 et mission 2030

10. La vision du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal est celle d'un monde où l'on vit en harmonie avec la nature et où "d'ici 2050, la biodiversité est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, ce qui permet de maintenir les services écosystémiques, de préserver une planète saine et d'offrir des avantages essentiels à tous les peuples".

11. La mission du cadre pour la période allant jusqu'à 2030, en vue de la vision 2050, est la suivante :

Prendre des mesures urgentes pour enrayer et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la régénération au profit des populations et de la planète en conservant et en utilisant durablement la biodiversité et en assurant le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en fournissant les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. »



Laboratoire d'Économie
Appliquée de Grenoble

dépendance et d'impact pour promouvoir et évaluer les actions et les performances des entreprises, et comment les résultats de ces approches peuvent être intégrés dans d'autres aspects de la soutenabilité.

Je ne parlerai ici que du chapitre 6 dont je suis Review Editor. Ce chapitre 6 est intitulé « Comment créer un environnement favorable aux entreprises : possibilités d'action pour les gouvernements, le secteur financier et la société civile ».

A ce stade intermédiaire de la rédaction de ce rapport, quelles sont les possibilités d'action qui ont déjà pu être identifiées ?

La société civile, le système financier, les gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC) peuvent utiliser des mesures de dépendance et d'impact pour promouvoir et évaluer les actions et les performances des entreprises. Toutefois, ces acteurs peuvent également créer collectivement un environnement favorable aux entreprises. Nous avons besoin d'un changement pour créer un environnement favorable aux entreprises afin d'infléchir la courbe de la perte de biodiversité. On part du principe que des actions inter-acteurs peuvent créer un environnement favorable aux entreprises et conduire à un changement. Cependant, nous devons prendre en compte que les entreprises peuvent être confrontées à plusieurs contraintes et limitations pour mettre en œuvre un changement, où placer le curseur ?

Je vais aller plus en détail :

La société civile est essentielle pour favoriser la collaboration avec les entreprises afin de promouvoir la durabilité et de relever les défis environnementaux. Elle est un intermédiaire essentiel, la société civile tire parti de son expertise, de ses réseaux et de ses efforts de sensibilisation pour combler le fossé entre les entreprises et la biodiversité. La société civile permet aux parties prenantes de faire des choix éclairés et de tenir les entreprises responsables de leurs impacts environnementaux en informant y compris les



Laboratoire d'Économie
Appliquée de Grenoble

consommateurs et oui n'oublions pas les consommateurs. En facilitant la collaboration et le partage des connaissances, la société civile peut favoriser le changement vers un avenir plus durable. Toutefois, n'oublions pas que les entreprises sont confrontées à plusieurs contraintes et limitations pour mettre en œuvre un changement (je sais je me répète, les anglo-saxons aiment bien la répétition pour enfoncer le clou : un seul coup de marteau ne suffisant généralement pas pour enfoncer un clou).

Le système financier a un rôle crucial à jouer dans la réalisation de la Vision 2050 et des objectifs de la CDB. Il existe au moins 2 façons de prendre en compte la biodiversité dans la réglementation financière : 1) une approche microprudentielle par laquelle les décideurs politiques s'assurent que les banques développent des processus internes de gestion des risques pour la biodiversité tout en restant agnostiques quant aux méthodologies les plus appropriées ; 2) une approche "d'orientation du crédit" par laquelle les régulateurs fournissent des conseils détaillés sur la manière dont les banques évaluent et gèrent les risques financiers liés à la biodiversité. Les acteurs financiers multilatéraux et mondiaux, y compris les banques publiques de développement, les banques centrales, les institutions internationales et les organismes de normalisation, peuvent jouer un rôle de catalyseur en jetant un pont entre les secteurs public et privé afin d'encourager des efforts plus efficaces et mieux coordonnés pour réaliser la Vision 2050 sur la gestion de la biodiversité.

Les gouvernements peuvent établir et mettre en œuvre des options politiques basées sur des mesures de la dépendance des entreprises et de l'impact de la biodiversité et créer des conditions favorables à la production et à la mise en œuvre de mesures de gestion de la biodiversité. Les différents niveaux de gouvernement peuvent créer différents environnements favorables pour les entreprises et les institutions financières, bien qu'à des degrés divers en fonction de la structure de gouvernance. Les gouvernements peuvent créer un environnement politique favorable pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité et mettre en place un environnement concurrentiel équitable et une certitude politique pour les entreprises afin de construire une économie positive pour la nature. Des options politiques pour mettre en symbiose les



Laboratoire d'Économie
Appliquée de Grenoble

entreprises et la biodiversité pourraient conduire à des voies de transition pour les entreprises qui contribuent à la Vision 2050 (voir note 1).

Les populations autochtones et les communautés locales (IPLC) peuvent utiliser des mesures d'impact et de dépendance pour un suivi collaboratif et un engagement dans les consultations et les négociations avec les entreprises, ce qui leur permet d'avoir une plus grande influence dans la prise de décision et la défense de pratiques durables. La création de mécanismes permettant aux **populations autochtones et les communautés locales** de surmonter les structures de pouvoir, de s'engager dans la défense des politiques et de participer équitablement aux activités des entreprises en suivant les procédures de gouvernance collective des communautés peut garantir que leurs voix soient entendues et respectées et que leurs intérêts soient pris en compte. Des programmes de renforcement des capacités adaptés aux besoins, aux réalités et aux systèmes de connaissances des communautés autochtones et locales sont essentiels pour naviguer dans les relations commerciales et leur permettre d'utiliser des mesures d'impact et de dépendance. (le partage juste et équitable des avantages).

En guise de conclusion

Ce projet est important à tous points de vue. Je me permets de souligner un point très important la reconnaissance des populations autochtones et les communautés locales non seulement dans le cadre du partage juste et équitable des avantages dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique mais également que leurs intérêts soient pris en compte au-delà du simple partage des avantages. Je ne peux à ce jour pas en dire plus sur ce point, le rapport étant en cours de rédaction et que je suis tenu par une certaine réserve.